

# Se qualifier dans les métiers du bâtiment, c'est possible

La procédure de qualification s'adapte et offre des opportunités intéressantes d'évolution professionnelle. Eclairage.

«Les opportunités d'emploi ne manquent pas dans les métiers de la construction», affirme Dao Nguyen, directrice du Service de la formation continue à l'OFPC. Maçons, constructeurs de routes et peintres non qualifiés sont donc appelés à se lancer dans la procédure pour l'obtention d'un CFC. «Les gens ne sont pas forcément conscients qu'un titre leur permettra d'obtenir un salaire plus élevé, de former des apprentis ou encore de se mettre à leur compte», rappelle la directrice. Pour encourager les candidats, des classes spécifiquement dédiées au public adulte, avec des horaires adaptés, sont désormais ouvertes à Genève. Soucieuses de bénéficier d'un personnel qualifié pour assurer une relève de qualité, les entreprises encouragent leurs employés à s'investir dans cette procédure de qualification. Elles peuvent solliciter à cette fin un soutien financier assuré par la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC).

## Entamer la procédure

Selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), les personnes qui exercent le même métier depuis plusieurs années ont la possibilité de se présenter aux examens en vue d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC) ou une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les candidats doivent justifier d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont trois dans le métier visé. «Le canton de Genève propose une prestation d'accompagnement gratuite, afin de préparer les candidats à se présenter aux procédures de qualification», expliquent Albana Malvataj et Kimberly Kwek, conseillères en formation, responsables du suivi des candidats pour les métiers de la construction à l'OFPC. Pour bénéficier de cette prestation, il faut être domicilié ou contribuable sur le canton de Genève depuis 12 mois sans inter-



PEXELS-TIMA-MIROSHNICHENKO

**Les personnes qui exercent le même métier depuis plusieurs années ont la possibilité de se présenter aux examens en vue d'obtenir un CFC ou une AFP.**

ruption au moment du dépôt de l'inscription. Le candidat entame la procédure par un positionnement professionnel à la suite duquel il rencontrera l'évaluateur du métier qui délivrera ses recommandations de formation». Pour ces trois métiers, la durée de la formation est comprise entre un et deux ans à une fréquence d'une fois par semaine. Un niveau B1 en français est recommandé avant l'entrée en formation.

## Et se lancer

«Après 25 ans d'expérience de maçonnerie dans six pays, j'ai décidé de m'engager dans le processus, avant tout pour acquérir plus de connaissances techniques et pratiques, témoigne Luis Miguel Enes Ferreira. Je me souviens que les premiers mois ont été contraignants; il fallait acquérir une nouvelle discipline, mais j'étais motivé à apprendre l'aspect plus technique de mon travail». Soutenu par sa famille et son entreprise, il réussit brillamment ses examens et obtient son CFC de maçon. «Ce processus est un moyen de devenir une personne plus qualifiée au niveau technique et personnel, en apprenant la face cachée de notre travail quotidien,

ajoute Luis Miguel Enes Ferreira. Même après de nombreuses années d'expérience on peut toujours devenir un meilleur professionnel». Thomas Party vient quant à lui d'obtenir son CFC de peintre après avoir entrepris, puis abandonné son apprentissage. «J'ai beaucoup voyagé, puis je me suis mis à mon compte. Mais j'ai décidé de reprendre ma formation et cette fois, d'arriver à son terme avec un titre en poche, raconte-t-il. Le retour aux études s'est étonnamment bien passé. J'ai même eu du plaisir, moi qui étant jeune détestais l'école. Il faut étudier et le résultat est vraiment satisfaisant».

Au cas où un rattrapage en français ou en mathématiques devait être envisagé, il est conseillé de déposer son dossier de candidature une année à l'avance. ■

**IRIS MIZRAHI**

OFFICE POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE (OFPC-GENÈVE)

**Pour plus d'informations sur le déroulement de la procédure:** [citedesmetiers.ch](http://citedesmetiers.ch), rubrique Thématiques/certification pour adultes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à venir à la Cité des Métiers, 6, rue Prévost-Martin, Espace 5. Nous répondrons volontiers à vos questions.